



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 20489

Texte de la question

M. Michel Vergnier * attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des entreprises d'insertion. Le 14 mai 2003, la direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle a informé les directeurs régionaux du travail du gel des reports de crédits de l'exercice 2002 et d'un réexamen de la situation en septembre prochain. Or les frais déjà engagés par les entreprises depuis le début de l'année ont été effectués sur la base de prévisions budgétaires et aujourd'hui elles ne connaissent toujours pas la date des versements à venir. Face à ces incertitudes, les entreprises d'insertion sont très inquiètes car cette situation est susceptible de mettre en péril des emplois reconnus efficaces dans la lutte contre l'exclusion. En effet, à ce jour aucune convention pour 2003 n'a été signée. Ainsi, il lui demande de débloquer cette situation afin que les entreprises d'insertion puissent bénéficier de ces fonds.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les conséquences du gel des crédits affectés à la politique d'insertion des publics en difficulté en 2003. La situation des finances publiques a exigé en 2003 une gestion très rigoureuse afin de mettre en oeuvre les orientations prioritaires du Gouvernement et de respecter les engagements communautaires de la France. Ces contraintes ont conduit le Gouvernement à procéder à plusieurs reprises à des mises en réserve, des gels et des annulations de crédits pour l'ensemble des ministères. Conscient des conséquences négatives de cette régulation budgétaire sur le bon déroulement des actions menées par les entreprises et les associations de l'insertion par l'activité économique, le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité a immédiatement demandé la levée du gel des crédits des reports pour le secteur de l'IAE, afin de garantir le plein exercice des missions assurées par les structures d'insertion par l'activité économique (entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires). Il faut par ailleurs souligner que les crédits déjà délégués aux directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle au mois de mai représentaient plus de 90 millions d'euros, soit plus du double des crédits nécessaires pour solder les conventions concernées et engager de nombreuses actions nouvelles pour l'année en cours. Enfin, le secteur de l'IAE n'a fait l'objet d'aucune mesure de restriction budgétaire en 2003. Au contraire, la pérennisation des taux de prise en charge des CES à 95 % pour les chantiers d'insertion d'une part et le déploiement d'une mesure exceptionnelle de soutien de 11 millions d'euros du FSE en 2003 pour les entreprises d'insertion d'autre part, montrent bien tout l'intérêt que le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité porte à l'insertion par l'activité économique.

Données clés

Auteur : [M. Michel Vergnier](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20489

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2003, page 4910

Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9393